

14 mar 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 mars 2003](#)

Déclaration d'impôts électronique

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant un système de déclaration électronique en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques (partie 1).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant un système de déclaration électronique en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques (partie 1).

Ce projet rend possible la transmission de la déclaration d'impôts de manière entièrement électronique au SPF Finances et ce, selon un processus sécurisé. Il permet également un calcul immédiat de l'impôt ainsi que la sauvegarde de la déclaration réalisée dans une « Tax-box ». Ce système de déclaration d'impôts électronique devrait fonctionner dès l'exercice d'imposition 2003. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>